

C.C.A.S de BAGNOLS-EN-FORÊT

Conseil d'Administration du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt mars à dix heures, les membres du Conseil d'administration dûment convoqués le mardi quatorze mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Président en exercice.

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 1

Absents : 4

Votants : 9

PRESENTS :

BOUCHARD René, GOEMANS Claudine, LACOMME Nicole, LE BIHAN Monique, MEISSEL Yolande, MIFSUD Jacqueline, PELISSIER Sylvie, VAROQUI-ROLLAND Vincent

MEMBRES REPRESENTES : MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie

ABSENTS : AVINENS Marie-Christine, LAFOREST Sylvie, LOMBARD Solange, SAILLET Jérôme

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUNIAS Christelle

Année 2023 - Séance n° 01 - Délibération n° 01
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-11 ;
Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales ;
Vu le procès-verbal de séance est annexé à la présente délibération ;

Considérant que depuis le 1er juillet 2022, et en vertu de la réforme des règles de publicité des actes, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Où l'exposé qui précède, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2022 ;

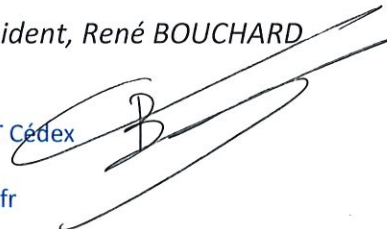
- d'autoriser Monsieur Le Président du Centre Communal d'Action Sociale à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Le Président, René BOUCHARD

✉ : C.C.A.S - 1 Place de la Mairie - 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 ☎ : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr



C.C.A.S de BAGNOLS-EN-FORÊT

Conseil d'Administration du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt mars à dix heures, les membres du Conseil d'administration dûment convoqués le mardi quatorze mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Président en exercice.

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 1

Absents : 4

Votants : 9

PRESENTS :

BOUCHARD René, GOEMANS Claudine, LACOMME Nicole, LE BIHAN Monique, MEISSEL Yolande, MIFSUD Jacqueline, PELISSIER Sylvie, VAROQUI-ROLLAND Vincent

MEMBRES REPRESENTES : MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie

ABSENTS : AVINENS Marie-Christine, LAFOREST Sylvie, LOMBARD Solange, SAILLET Jérôme

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUNIAS Christelle

Année 2023 - Séance n° 01 - Délibération n° 02

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – EXERCICE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que le Compte de Gestion constitue la reddition du Comptable à l'Ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au Compte Administratif ;

Considérant qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées et se résument ainsi :

✉ : C.C.A.S - 1 Place de la Mairie - 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 ☎ : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr

BILAN DE CLOTURE 2022	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	8 826,53
Total des dépenses	12 117,04
= Résultat exercice	-3 290,51
Résultat repris de 2021	14 460,49
= Résultat de clôture 2022	11 169,98
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes	0,00
Total des dépenses	0,00
= Résultat exercice	0,00
Résultat repris de 2021	185,87
= Résultat de clôture 2022	185,87
- RAR dépenses 2022	
+ RAR recettes 2022	
= TOTAL	185,87

Où l'exposé qui précède, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Compte de Gestion du comptable pour l'exercice 2022 du budget du CCAS ;
- de déclarer que le compte de gestion 2022, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Président, René BOUCHARD



C.C.A.S de BAGNOLS-EN-FORÊT

Conseil d'Administration du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt mars à dix heures, les membres du Conseil d'administration dûment convoqués le mardi quatorze mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame PELISSIER Sylvie, Vice-Présidente en exercice.

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Présents : 7

Représentés : 1

Absents : 5

Votants : 8

PRESENTS :

GOEMANS Claudine, LACOMME Nicole, LE BIHAN Monique, MEISSEL Yolande, MIFSUD Jacqueline, PELISSIER Sylvie, VAROQUI-ROLLAND Vincent

MEMBRES REPRESENTES : MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie

ABSENTS : AVINENS Marie-Christine, LAFOREST Sylvie, LOMBARD Solange, SAILLET Jérôme, BOUCHARD René

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUNIAS Christelle

Année 2023 - Séance n° 01 - Délibération n° 03
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que le Compte Administratif dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

Considérant que la présentation de ce compte administratif 2022 répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du Conseil d'Administration les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2022 ;
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la commune au cours des derniers exercices ;

- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 1 décembre 2022 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Considérant qu'il est rappelé au Conseil Municipal, que conformément aux articles L2121-14 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif présenté et qu'il doit quitter la salle avant le vote du Compte Administratif.
Considérant qu'il est proposé de désigner un Président de séance pour ce point à l'ordre du jour.

Considérant qu'il est donc proposé de désigner un Président de séance pour ce point à l'ordre du jour.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées et se résument ainsi :

CA CCAS	crédits ouverts	résultat reporté	Réalisations 2022	Résultat de clôture	Restes à réaliser
Section de fonctionnement		14 460.49 €	- 3290.51 €	11 169.98 €	
Recettes	5 600 €	14 460.49 €	8 826.53 €	23 287.02 €	
Dépenses	20 060.49 €		12 117.04 €	12 117.04 €	
Section d'investissement		185.87 €	0 €	185.87 €	0 €
Recettes	1 000 €	185.87 €	0 €	185.87 €	0 €
Dépenses	1 185.87 €		0 €	0 €	0 €
Total		14 646.36 €	- 3290.51 €	11 355.85 €	0 €
Total cumulé				8 065.34 €	

BILAN DE CLOTURE COMPTE ADMINISTRATIF 2022	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	8 826,53
Total des dépenses	12 117,04
= Résultat exercice	-3 290,51
Résultat repris de 2021	14 460,49
= Résultat de clôture 2022	11 169,98
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes	0,00
Total des dépenses	0,00
= Résultat exercice	0,00
Résultat repris de 2021	185,87
= Résultat de clôture 2022	185,87
- RAR dépenses 2022	
+ RAR recettes 2022	
= TOTAL	185,87
= Résultat de clôture 2022	185,87
- RAR dépenses 2022	
+ RAR recettes 2022	
= TOTAL	185,87

Les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées et se résument ainsi :

Le fonctionnement

Les dépenses

libellé	Réalisé_N_2	Réalisé_N_1	Réalisé 2022
011 - Charges à caractère général	10 712,71 €	9 155,69 €	7 404,98 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 357,60 €	9 981,11 €	4 712,06 €
Total général	17 070,31 €	19 136,80 €	12 117,04 €

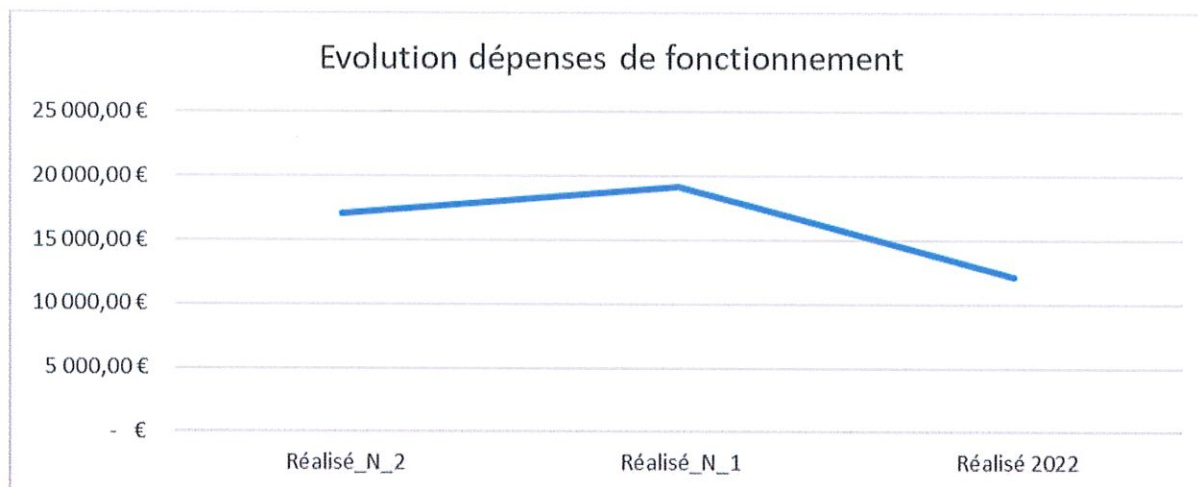
Les charges à caractère général ont diminué sur 2022, due à l'annulation du repas des anciens prévus initialement au mois de décembre, ainsi qu'à une diminution du coût des colis de Noël.

Les autres charges courantes correspondent aux secours d'urgence dont les demandes ont diminué entre 2021 et 2022, on constate une diminution de 56 % et une diminution de 65 % des attributions concernant les bourses au permis et au BAFA

✉ : C.C.A.S - 1 Place de la Mairie - 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr



Les recettes

Les recettes sont composées principalement de :

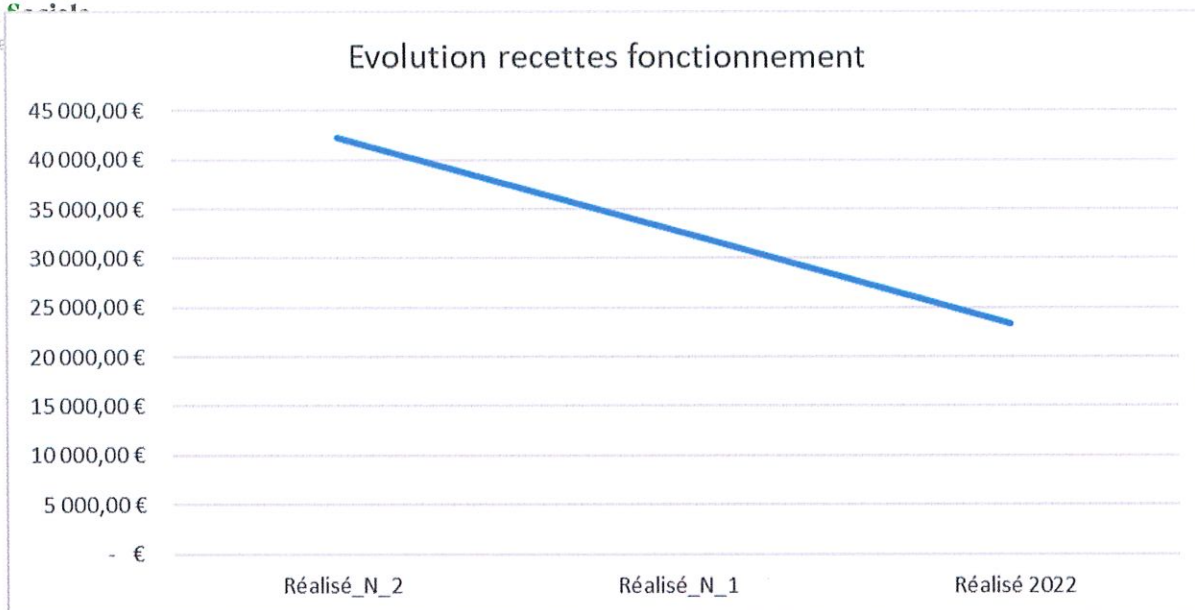
En 70 : du 1/3 du produit de la vente des concessions funéraires

En 74 : la subvention versée par la commune à hauteur de 5K€, de la participation du département pour l'aide à l'instruction des dossiers de RSA.

En 77 : de divers dons versés, sur 2022 le montant de 906.50 € correspond uniquement à des annulation de rattachements

Libellé	Réalisé_N_2	Réalisé_N_1	Réalisé 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	31 319,29 €	24 883,60 €	14 460,49 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	166,66 €	2 518,34 €	2 320,03 €
74 - Dotations, subventions et participations	5 575,00 €	5 450,00 €	5 600,00 €
77 - Produits exceptionnels	5 140,00 €	- €	906,50 €
Total général	42 200,95 €	32 851,94 €	23 287,02 €

L'évolution des recettes démontre une diminution important des libéralités reçues. En 2020, les dons s'élevaient à plus de 5000 euros à compter de 2021 plus aucun don n'a été enregistré sur le CCAS



L'investissement

Les dépenses

libellé	Réalisé_N_2	Réalisé_N_1	Réalisé 2022
21 - Immobilisations corporelles	- €	121,13 €	- €
27 - Autres immobilisations financières	307,00 €	- €	- €
Total général	307,00 €	121,13 €	- €

En investissement aucun dépenses de réalisées sur 2022.

Sur les exercices antérieurs, les dépenses sont à la marge. Quelques Dépenses pour des besoins en mobiliers et un prêt remboursable qui apparaît en recettes sur l'année suivante.

Les recettes

libellé	Réalisé_N_2	Réalisé_N_1	Réalisé 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	247,04 €	- €
27 - Autres immobilisations financières	- €	307,00 €	- €
Total général	- €	554,04 €	- €

Où l'exposé qui précède, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Compte administratif 2022 du budget du CCAS.
- de procéder au vote et d'arrêter les résultats définitifs.

La Vice-Présidente, Sylvie PELISSIER

C.C.A.S de BAGNOLS-EN-FORÊT

Conseil d'Administration du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt mars à dix heures, les membres du Conseil d'administration dûment convoqués le mardi quatorze mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Président en exercice.

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 1

Absents : 4

Votants : 9

PRESENTS :

BOUCHARD René, GOEMANS Claudine, LACOMME Nicole, LE BIHAN Monique, MEISSEL Yolande, MIFSUD Jacqueline, PELISSIER Sylvie, VAROQUI-ROLLAND Vincent

MEMBRES REPRESENTES : MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie

ABSENTS : AVINENS Marie-Christine, LAFOREST Sylvie, LOMBARD Solange, SAILLET Jérôme

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUNIAS Christelle

Année 2023 - Séance n° 01 - Délibération n° 04
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'afin de permettre le vote du budget du CCAS de l'exercice 2023, il convient d'effectuer l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

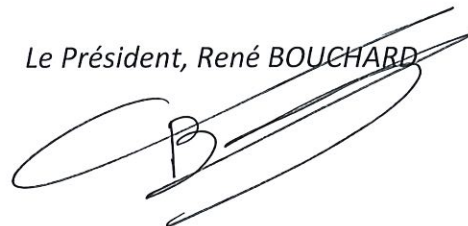
Considérant qu'il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 (PREVISIONNEL)	AFFECTATION EXCEDENT 2022 dans B.P 2023
11 169.98 €	Au 1068 : 0.00 €

Où l'exposé qui précède, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- décide de l'affectation des résultats de l'exercice 2022 comme indiqué ci-dessus.

Le Président, René BOUCHARD



C.C.A.S de BAGNOLS-EN-FORÊT

Conseil d'Administration du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt mars à dix heures, les membres du Conseil d'administration dûment convoqués le mardi quatorze mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Président en exercice.

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 1

Absents : 4

Votants : 9

PRESENTS :

BOUCHARD René, GOEMANS Claudine, LACOMME Nicole, LE BIHAN Monique, MEISSEL Yolande, MIFSUD Jacqueline, PELISSIER Sylvie, VAROQUI-ROLLAND Vincent

MEMBRES REPRESENTES : MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie

ABSENTS : AVINENS Marie-Christine, LAFOREST Sylvie, LOMBARD Solange, SAILLET Jérôme

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUNIAS Christelle

Année 2023 - Séance n° 01 - Délibération n° 05

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'une lecture de la présentation synthétique du budget primitif 2023 du CCAS a été faite ;

Le volume global du Budget Primitif du budget du CCAS s'élève, tous mouvements confondus (mouvements réels et mouvements d'ordre) à 35 419.13 €

En fonctionnement les dépenses et les recettes s'élèvent à 33 419.13 €

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	9 855,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	11 169,98 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 500,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	900,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 814,13 €	74 - Dotations et participations	21 349,15 €
65 - Autres charges de gestion courante	14 250,00 €		
Total	33 419,13 €	Total	33 419,13 €

En investissement les dépenses et les recettes s'élèvent 2 000 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
21 - Immobilisations corporelles	2 000,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	185,87 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	1 814,13 €
Total	2 000,00 €	Total	2 000,00 €

Où l'exposé qui précède, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'arrêter le Budget primitif du budget du CCAS tant en fonctionnement qu'en investissement tel que proposé ci-dessous :

Fonctionnement		Proposé
	Dépenses	33 419,13 €
	Recettes	33 419,13 €
Investissement		
	Dépenses	2 000,00 €
	Recettes	2 000,00 €

Le Président, René BOUCHARD

